Investissement Canada—Loi

Je voudrais maintenant revenir à la motion n° 14 qui semble également dépasser la portée du projet de loi. Si l'amendement était adopté, il étendrait sensiblement, à mon avis, les pouvoirs du ministre qui iraient bien au-delà de ceux qui sont prévus dans le projet de loi. J'estime que si l'amendement était approuvé, le ministre serait tenu d'exercer des pouvoirs qui ne sont pas de sa compétence et qui pourraient même empiéter sur les compétences provinciales en matière de travail. En outre, cette motion est superflue car elle demande au ministre de veiller à ce que les employeurs respectent les droits syndicaux des travailleurs qui sont amplement protégés dans la Charte des droits, le Code canadien du travail et dans la législation provinciale du travail.

Je prétends que la motion n° 14 ne se rapporte pas au projet de loi et en dépasse la portée. Elle doit donc être jugée irrecevable si l'on veut continuer à se conformer au commentaire 773(1) de la cinquième édition du Beauchesne, qui se lit ainsi:

1) S'il ne se rapporte pas au projet de loi, ou s'il en dépasse la portée, ou s'il est inspiré par des amendements déjà rejetés ou s'il en dépend.

Fin de la leçon, monsieur le Président.

M. le Président: Je voudrais tout d'abord remercier le député de ses intéressantes remarques. Puis-je, moi aussi, me jeter dans l'eau chaude et féliciter les trois députés de la qualité de leurs arguments. Les questions de procédure sont certainement les plus difficiles à exposer et je suis vraiment impressionné du résultat.

Bien entendu, la présidence prendra le temps d'examiner les arguments présentés et rendra sa décision définitive à la Chambre ultérieurement. Pour l'instant, le débat va reprendre sur les motions nos 1 et 2 actuellement à l'étude.

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, je note avec satisfaction que le projet de loi a reçu l'attention donnée habituellement au stade de l'étude en comité. Avant de continuer, je tiens à dire bien clairement que l'opposition ne rejette pas ce projet de loi simplement parce que c'est son rôle. Nous croyons sincèrement que certaines mesures importantes n'y figurent pas et nous espérons que le gouvernement écoutera attentivement le début qui va avoir lieu et acceptera certains des amendements avant la Sanction royale.

Si je m'inquiète, c'est que je représente une région qui, par le passé, a souffert de la présence de sociétés qui avaient investi à Sudbury ou dans de petites localités du nord de l'Ontario simplement pour faire de l'argent, sans se soucier du bien des Canadiens habitant ces localités où leur entreprise était la seule.

C'est pourquoi notre parti s'inquiète beaucoup du libellé de cet article qui utilise une définition très large et inhabituelle du mot «avantages». C'est inhabituel en ce sens que cela ne dit pas ce que le gouvernement en place entend par ce terme.

Sous le gouvernement libéral précédent, il y avait l'Agence d'examen de l'investissement étranger constituée en vertu de la Loi sur l'examen de l'investissement étranger. Cet organisme, comme son nom l'indique, devait examiner toute demande d'achat d'une société canadienne par une multinationale ou un investisseur étranger. Nous avions dit clairement que nous voulions, dans cet examen, un exposé des avantages que cette prise de contrôle aurait pour les sociétés touchées et leurs employés.

Il importe que les Canadiens notent, en dépit des discours des conservateurs et du gouvernement sur les effets négatifs de l'AEIE sur les investissements étrangers, que de 1975 à 1984—à l'exception de 1981, année où l'application du Programme énergétique national a entraîné un important départ de devises canadiennes pour l'achat de Petrofina—il y a eu une augmentation régulière des sommes investies au Canada. Autrement dit, l'idée selon laquelle l'Agence d'examen de l'investissement étranger aurait causé la baisse des investissements étrangers au Canada est une idée fausse. Ce n'est pas la réalité. C'est cette idée à laquelle l'opposition tenait mordicus à l'époque et sur laquelle elle s'appuyait pour déclarer que l'Agence n'avantageait pas les Canadiens et qu'il fallait la modifier.

• (1210)

A l'Agence d'examen de l'investissement étranger, les conservateurs ont substitué Investissement Canada. Je ne voudrais pas qu'une fois que le Parlement aura adopté ce projet de loi, les Canadiens aillent s'imaginer qu'Investissement Canada ne procédera à aucun examen. Par l'entremise d'Investissement Canada, le gouvernement procédera en effet à un examen. Ce qui est troublant, cependant, c'est que rien n'indique en quoi cet examen consistera. On ne précise pas ce que le gouvernement conservateur entend par avantageux pour le Canada.

Comme je l'ai dit aujourd'hui au début de mon exposé, je viens d'une région du Canada dont l'économie repose sur un seul secteur. Ce n'est pas inhabituel. A l'extérieur des grands centres urbains que sont Montréal, Toronto, Vancouver, et vraisemblablement aussi dans une certaine mesure la grande ville d'Edmonton que vous représentez, monsieur le Président, et la grande ville de Calgary située plus au Sud, une forte proportion de Canadiens vivent dans des villes à industrie unique. Voilà pourquoi le précédent gouvernement libéral a estimé nécessaire de créer le ministère de l'Expansion économique régionale et d'encourager au moins certaines entreprises, à force de stimulants et d'abattements fiscaux, à s'implanter dans les régions de notre pays qui sont économiquement désavantagées par rapport aux grands centres urbains. Ayant grandi dans un coin du Canada qui dépendait d'un seul secteur industriel, je suis particulièrement convaincu de la nécessité pour le gouvernement d'examiner au moins les projets de mainmise étrangère sur des entreprises qui sont implantées dans les villes à industrie unique.

La Loi sur l'examen de l'investissement étranger contrairement à ce projet de loi, définissait au moins les avantages. Nous tenions à préciser que la mainmise sur une entreprise canadienne devrait éviter les transferts de technologie. Nous tenions à connaître ses incidences sur les perspectives d'emploi des Canadiens qui vivent dans les villes à industrie unique. Nous tenions à protéger les emplois non seulement des Canadiens qui travaillent actuellement dans ces entreprises, mais aussi de ceux qui voudraient y travailler à l'avenir. Si nous voulons que ces régions du Canada qui dépendent d'un seul secteur disposent d'une base économique saine, le gouvernement devra intervenir pour assurer des emplois aux Canadiens de la prochaine génération.